

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Anne-Marie FOURTEAU
Conservateur du patrimoine
Poste : 02 99 84 59 03
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr

Réf : SRA/

171162

DDTM du MORBIHAN
ARRIVÉE LE
02 AOUT 2017
S E N B

Rennes, le

10 juillet 2017

Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine

à
Monsieur le Directeur départemental des
Territoires et de la Mer du Morbihan
A l'attention de Mme. F. LEMONNIER
1, allée du Général Le Troadec – BP 520
56019 VANNES cedex

Objet : Société C.F.P. - Clôtures Fermetures Production
exploitation d'un atelier de fabrication de portails et clôtures en aluminium et en PVC
Parc d'activités de Lann-Guinet 2 - GRAND-CHAMP - 56
P.J. : Dossier en retour

Par courrier du 26 juin 2017, vous avez consulté le Service régional de l'archéologie dans le cadre de l'instruction du dossier mentionné en objet.

En réponse, je vous informe qu'aucun site archéologique n'est actuellement recensé dans l'emprise de l'aire d'étude ou à sa proximité immédiate.

Compte tenu de l'emprise des travaux envisagés et de l'absence de tout indice de site archéologique au sein de l'aire d'étude ou à sa proximité, je vous informe que le Préfet de Région (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service régional de l'archéologie) ne sollicitera pas la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, sauf si un élément nouveau de localisation d'un site ou indice de site archéologique devait ultérieurement être porté à ma connaissance.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer le Service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions des articles L.531-14 à L.531-16 du Code du patrimoine.

Le Préfet de la région Bretagne
Par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles
Pour le Directeur régional

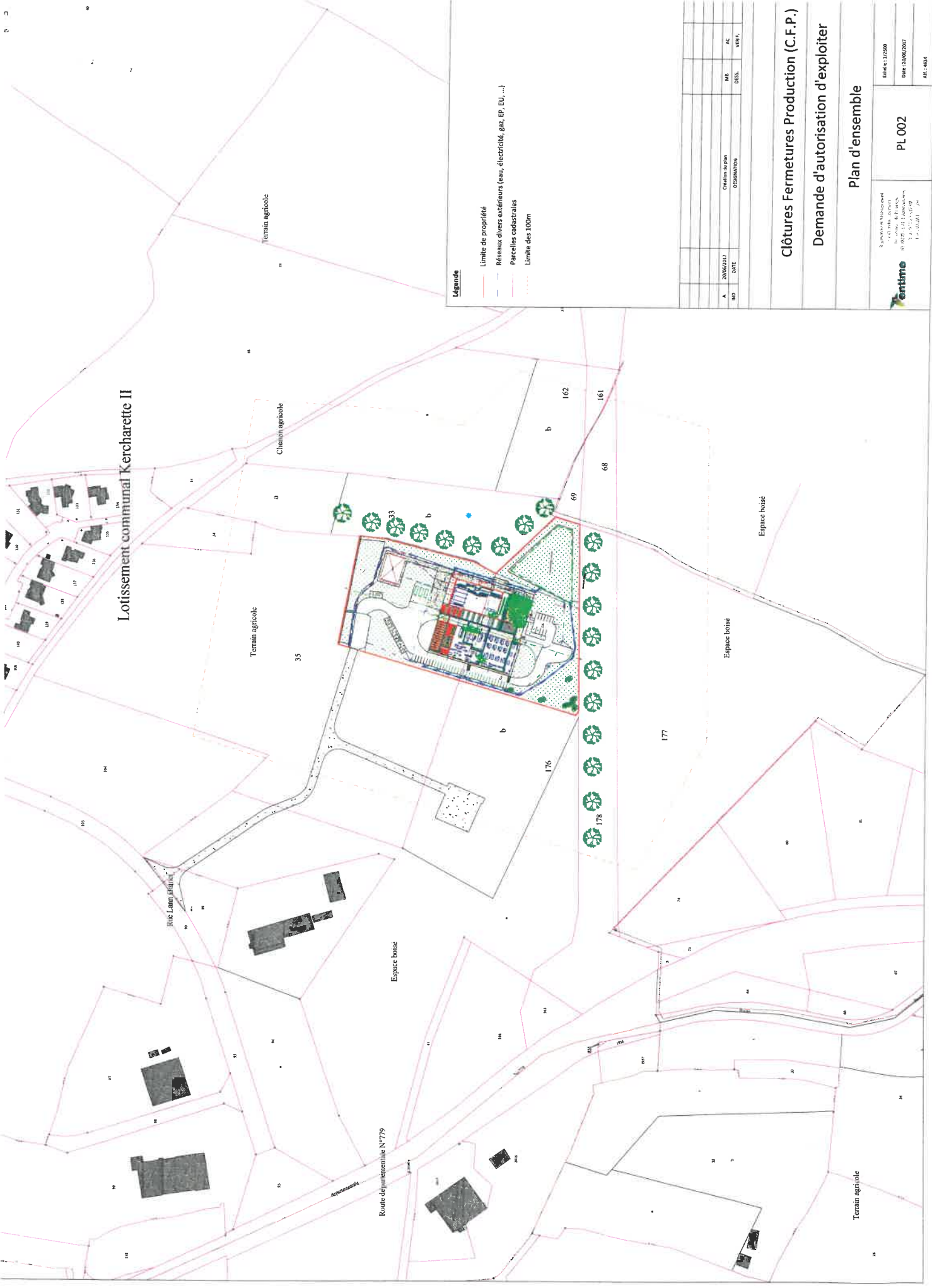
L'adjoint au Conservateur
régional de l'archéologie

Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie

Latitude : 47°45'05.07" N

Longitude : 2°50'07.41" W





Légende

- Limite de propriété
- Réseaux divers extérieurs (eau, électricité, gaz, EP, EU, ...)
- Parcelles cadastrales
- Limite des 100m

NO	DATE	CHANGEMENT	DESIGNATION	MS	DCS	AC	VERIF.
A	20/06/2017						

Clôtures Fermetures Production (C.F.P.)
Demande d'autorisation d'exploiter
Plan d'ensemble

enttime
 République Néerlandaise
 1017 CA Amsterdam
 Tel: +31 (0)20 485 3100
 Fax: +31 (0)20 485 3101

Etude: 11/200
 Date: 20/06/2017
 M.F. 404

PL 002